

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE BESANCON  
CANTON DE BAUME LES DAMES  
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures , le conseil  
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de  
Présents : 13 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame  
A délibéré : 14 Christiane ZOBENBULLER, Maire,  
Ayant donné procurations : 01

Convocation du : 19 septembre 2015

Reçue en préfecture le 03 octobre

Certifiée exécutoire le 02 octobre

Etaient présents : **Mme ZOBENBULLER. LEROY.  
Mrs BAY NOUAILHAT. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD.  
MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT.**

Secrétaire de séance :

**Franck RACLOT**

Absents excusés :

**M. Claude BOGNON donne pouvoir à M. Guy VERCHERE**

Monsieur Jonathan ERARD est arrivé à 20 heures 10.

Départ incongru de Monsieur Jonathan ERARD à 21 heures 15

**01-OBJET : FONDS D'AIDE AUX ACCEDENTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE :**

Monsieur Jonathan ERARD n' a pas participé au vote ;

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.)

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur cote part sur la base de 0,30 € par habitant (DGF).

Madame le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité, des membres de présents (03 abstentions, 10 pour):  
. de participer au Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

**02- OBJET : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :**

Monsieur Jonathan ERARD n' a pas participé au vote ;

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de solidarité pour le logement, (F.S.L.).

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur cote part sur la base de 0,61 € par habitant, (DGF).

Madame le maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité, des membres de présents (03 abstentions, 10 pour)

. de participer au Fonds de solidarité pour le logement,

### **03- OBJET : DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :**

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux, la nécessité de déposer en préfecture une demande d'Ad'ap.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Madame le maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

### **04 –OBJET : ACCES PARCELLE ZE 62 :**

Madame le maire donne lecture aux conseillers municipaux, des courriers de la MAIF et de Maître Jean-Pierre Lorach relatifs à l'accès de la parcelle ZE 62 appartenant à M et Me Poirot. Ces derniers empruntent une partie de la parcelle ZE 63 appartenant à la commune pour accéder à leur propriété.

Madame le maire rappelle toutes les discussions et les propositions qui ont été faites à M. et Me Poirot pour entrer sur leur terrain sans utiliser la partie communale.

L'exposé du maire entendu et après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à saisir Groupama et de poursuivre la procédure.

### **05 -OBJET : ACQUISITION PARCELE AB 171 :**

Madame le maire informe que le propriétaire de la parcelle AB 171, d'une contenance de 665 m<sup>2</sup>, sise rue de la Mairie, souhaite s'en séparer.

Elle informe que celle-ci est classée en zone UA au PLU de la commune, emplacement réservé n° 13, et qu'elle a fait l'objet par les Domaines, d'une évaluation de sa valeur vénale.

Elle rappelle au conseil municipal le règlement du PLU concernant les emplacements réservés.

Après discussion, le conseil municipal décide de surseoir sa décision qui sera traitée lors d'une prochaine séance.

### **DIVERS :**

#### **LOI NOTRe :**

Madame le maire rappelle que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été promulguée le 07 août 2015, elle confie de nouvelles compétences aux régions ; elle renforce l'intercommunalité et en modifie les seuils d'habitants, (de 5000 à 15 000) et elles seront organisées autour de bassin de vie.

Notre communauté de communes C.C.D.B.B. d'environ 8500 habitants ne correspondant pas aux critères définis par la loi, sa disparition est inévitable. Les différents villages la composant pourraient être rattachés aux communautés de communes du Pays Riolais, du Pays Baumois, ou de la G.A.G.B.

Plusieurs options de fusions ont été étudiées par la Communauté de Communes ; la topographie de notre EPCI actuel ne permet pas une fusion bloc à bloc avec les EPCI sus cités. L'éclatement de la CCDBB est inévitable.

Le Pays Riolais ne souhaitant pas nous intégrer, il ne nous reste donc que deux possibilités.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui se réunira le 02 octobre établira le futur schéma intercommunal ; le préfet devant transmettre au ministère la nouvelle carte intercommunale.

Nous devons exprimer notre choix de rattachement. La CAGB qui offre une continuité territoriale et un bassin économique, paraît être la solution.

Le conseil municipal autorise le maire à faire un courrier à Monsieur le Préfet dans ce sens.

#### **TRAVAUX AU CREUX DU MOULIN :**

Monsieur Folin donne le compte rendu des travaux effectués pour la réparation du mur du creux du Moulin par l'entreprise PARENTE de Geneuille ; il précise que les travaux de maçonnerie ont été financés par la Communauté de Communes, la commune ayant pris à sa charge le curage (18 m<sup>3</sup>) et le nettoyage du réservoir.

### **VENTE PROPRIETE RUE DE L'EGLISE :**

La commune est informée que la propriété du 06 rue de l'Eglise comprenant une maison d'habitation et ses aisances, ainsi que du petit cabanon se situant entre la rue de l'Eglise et de la Mairie serait proposée à la vente. Madame le maire indique qu'il serait judicieux que la commune acquière le petit cabanon ; le conseil municipal autorise le maire de demander une évaluation aux domaines.

### **DIVERSES INFO :**

- ✓ Elections régionales : 06 et 13 décembre,
- ✓ Cérémonie du 11 novembre à Vieilley avec les enfants des écoles et la participation de l'AFCAC et du Souvenir Français,
- ✓ Repas de nos Aînés : Samedi 23 janvier 2016 à 12 heures,
- ✓ Vœux du maire : Vendredi 08 janvier 2016 à 19 heures,
- ✓ Prochain conseil municipal : 22 octobre 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

**LEROY D.**

**ZOBENBULLER Ch.**

**BAY NOUAILHAT G.**

**BOGNON C.**  
Pouvoir à G. Vercère

**ERARD J.**

**FOLIN H.**

**GODILLOT J-P.**

**KASAD J.**

**MARCHE T.**

**MULIN E.**

**RACLOT F.**

**SIMAO J.**

**VERCHERE G.**

**VIENT C.**